Former les jeunes médecins à des responsabilités auxquelles ils ne sont pas préparés - comme le managem
ent de structures et d'équipes - impose
une
réforme des études médicales.
L'i
nutilité
flagrante
du numerus clausus, aujourd'hui complètement contourné,
renforce le sentiment que
notre système
est à bout de souffle
.

Les données de l'Ordre des Médecins concernant les voies de qualification des spécialités médicales « mettent en avant l'absurdité du numerus clausus (le nombre
d'étudiants en médecine et pharma
cie autorisés à poursuivre leurs études en 2ème année),
tel qu'il est actuellement en vigueur en France
»
,
selon le
Dr Jean-Paul Ortiz, Président de l'URPS
.

Dans les différentes filières de spécialités médicales, 52 % seulement des diplômés qui s'inscrivent à l'Ordre des médecins
provienn
ent des universités de France, l'autre moitié provenant
d'universités
d'autres pays

(régime général européen, universités étrangères...).
Sur les qualifications de spécialités chirurgicales,
le chiffre monte à 61 %.

Depuis la création du DES de médecine générale en 2004, sur les 4896 médecins spécialiste en médecine générale qualifiés par cette voie,
seuls 1352 exercent en libéral
, soit à peine 27,6% des médecins titulaires du DES. Or cette filière destine les
futurs médecins
à l'exercice libéral.
Autre fait inquiétant, u
ne autre étude, portant sur la répartition des médecins généralistes, montre que 5 ans après leur inscription à l'Ordre des médecins, 28 % seulement
e
xercent en libéral.

De plus, sur les qualifications attribuées par l'Ordre des médecins, et qui permettent l'exercice médical en France, force est de constater que 30 à 40 % de médecins ont des
diplômes étrangers
, ce
qui est occulté lorsque
le gouvernement
impose
chaque année
un
nume
rus clausus
.

L'entrée massive dans la profession de ces diplômés entraîne d'autres problèmes, comme la disparité entre les champs de compétences - les cursus de formation n'étant pas identiques d'un pays à l'autre - ainsi que la transformation de la pensée médicale globale.

Le sujet est hautement sensible, et parmi les participants aux 2e Rencontres pour une Santé Durable, organisées à la Grande Motte par l'URPS-Médecins Libéraux du Languedoc-Roussillon, plusieurs déplorent « que des moyennes de 15/20 soient demandées aux étudiants des universités françaises pour accéder en deuxième année alors que les médecins formés dans d'autres universités n'ont pas cette obligation. La France, où le diplôme vaut conventionnement, est trop attractive. »

Le Dr Jean-Paul Ortiz, Président de l'URPS-Médecins Libéraux du Languedoc-Roussillon, tire le bilan
:
«
un grand nombre de médecins à diplôme étranger, c'est aussi le risque de perdre une culture et des valeurs inhérentes à la médecine à la française, tant dans l'approche de la maladie, de la douleur et de la mort que de l'exercice professionnel. Que sera la médecine de demain si ces valeurs communes se diluent ?
»